

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PPG AC France

GÉNÉRALITÉS : Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles pouvant exister entre notre société et ses clients.

Le fait de passer commande emporte de plein droit acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite par notre société, prévaloir sur les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Toute commande ne devient ferme et définitive qu'après acceptation ou à défaut après un début d'exécution par notre société.

LIVRAISON : Nos livraisons sont effectuées FRANCO en France Métropolitaine sous réserves des conditions décrites dans notre tarif (commande minimum, etc.) ou acceptées par notre société par contrat. En cas de commande inférieure au franco, les coûts de transport afférents à la livraison de cette commande seront intégralement supportés par le client. Cependant des frais supplémentaires peuvent être facturés pour certains types de commandes (commande express, commande de faible importance, etc...).

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Les commandes devront être exemptes d'erreurs et complétées de façon suffisamment précise (cf. articles « actifs »; prix conformes; etc...). La conformité des commandes est une condition déterminante au respect des délais de livraison.

Les éventuels dépassements de délai de livraison ne pourront, en aucun cas, donner lieu ni à l'annulation de la ou des commandes en cours, ni au paiement de dommages et intérêts.

Le transfert des risques à l'acheteur s'opère au moment de la délivrance du produit au destinataire, soit par la remise directe du produit au destinataire, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la livraison du produit dans les locaux du destinataire par un transporteur.

Les réclamations et réserves que pourrait faire valoir l'acheteur au moment de la livraison doivent être portées sur le bon de livraison et confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois jours à compter de la livraison. Toutes réclamations concernant une éventuelle non-conformité des produits vendus devront être faites, sous peine de forclusion, dans un délai de huit (8) jours à compter de la délivrance du produit.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable de notre direction. Tout produit retourné sans notre accord préalable ne sera pas opposable à notre société.

PRIX : Nos prix sont exprimés en Euros hors taxes. Notre barème de prix est susceptible de modifications en cours d'année. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de passation de la commande par le client. Sauf stipulations contraires de notre part, les offres de prix faites par notre société ne sont valables qu'un mois à compter de l'envoi de l'offre au client. Le tarif est disponible sur simple demande.

Les impôts et éventuels frais de dédouanements afférents au produit sont à la charge de l'acheteur.

Les réductions de prix dont peuvent bénéficier nos clients doivent faire l'objet d'un accord préalable de notre part. Les réductions conditionnelles ne sont calculées et réglées qu'après le règlement effectif et définitif de la (ou des) facture(s) prise(s) en compte dans l'assiette de calcul de ladite réduction.

PAIEMENT : Les délais de paiement sont fixés à trente jours fin de mois date de facturation sauf stipulation contraire.

Les paiements qui sont effectués avant l'échéance donnent droit à un escompte qui sera déterminé au taux de l'intérêt légal divisé par tranche de 30 jours.

De convention expresse et, sauf report sollicité à temps et accordé par nos soins, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard sur le montant TTC de la facture impayée égales au taux de la BCE en vigueur majoré de dix (10) points. Le client sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, égale à 40 €. En outre, les frais de recouvrement supérieurs à l'indemnité forfaitaire mentionnée ci-avant et qui auront été mis en œuvre dans le cadre du recouvrement de notre créance seront à la charge du client.

En cas de modification de la situation financière du client ou en cas de retard ou de défaut de paiement à l'échéance d'une facture, notre société pourra également, à son entière discrétion, sans que l'application des pénalités de retard ci-dessus soit considérée comme un préalable à ce qui suit, et sans préjudice de toute autre voie d'action :

- ◆ Exiger le règlement immédiat de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu, et/ou,
- ◆ Suspendre ou annuler toutes les commandes et/ou livraisons en cours ou demander un paiement préalable au comptant, et/ou,
- ◆ Supprimer toutes les facilités de paiement et/ou conditions de vente accordées, et/ou,
- ◆ Demander la restitution immédiate des produits livrés dans les conditions de l'article ci-dessous.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les produits vendus restent notre propriété jusqu'au complet paiement du prix en principal et en accessoires.

Le paiement est réputé effectué à l'encaissement des fonds. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de tous les produits livrés.

Le client veillera à ce que les marchandises impayées soient toujours identifiables. Les marchandises en stock étant celles réputées impayées, notre société pourra exiger la restitution des marchandises impayées aux charges et aux frais du client après une simple mise en demeure de restituer restée infructueuse.

Au cas où nous serions amenés à nous prévaloir de la présente clause, les éventuelles sommes déjà versées resteraient acquises à titre de dommages et intérêts.

RESPONSABILITÉ : Notre responsabilité est strictement limitée au remplacement des produits non conformes et/ou défectueux et aux dommages directement liés à cette non conformité et/ou défectuosité. Cette responsabilité est exclue en cas de force majeure ou assimilé, utilisation défectueuse, négligence, mauvais stockage des produits. La présente garantie est exclusive de toute autre indemnité et ne saurait être étendue à des dommages indirects et/ou immatériels.

Par ailleurs, les recommandations d'emploi sont disponibles sous forme de fiches techniques sur simple demande ou le cas échéant sur notre site Internet. Il appartient au client de vérifier si les fiches techniques en sa possession sont bien à jour et de s'assurer que l'utilisation projetée des produits est conforme aux dites fiches techniques et aux règles de l'art. Seules les recommandations écrites de mise en œuvre de nos produits sont susceptibles d'engager notre responsabilité. Les rendements par m² sont mentionnés à titre indicatif et peuvent varier selon la nature du support, les méthodes, le matériel d'application... Les photographies des articles figurant dans notre catalogue sont données qu'à titre d'information et n'ont aucune valeur contractuelle.

TEINTE ET UTILISATION DES PRODUITS : Les teintes et coloris de nos produits étant soumis à des variations inévitables, ils bénéficient des tolérances d'usage.

Les échantillons ou nuanciers remis à notre clientèle n'ont pas de valeur contractuelle. Toute préconisation technique sur nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'obtenir les meilleures conditions d'utilisation, mais ne peut nous être opposée. L'utilisateur est seul responsable de la conformité des produits avec le support. Par ailleurs, notre responsabilité ne saurait être engagée si d'autres produits finis ou semis finis (hormis diluant et solvants en quantité et qualité recommandées selon nos fiches techniques) sont incorporés aux nôtres lors de la mise en œuvre. Les photographies des articles figurant dans notre catalogue sont données à titre d'information et n'ont aucune valeur contractuelle.

RÈGLES EXPORT : Dans le cas d'une utilisation finale hors de : France, Belgique, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Danemark, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Portugal : et sauf indication contraire de l'acheteur auprès de PPG, PPG comprend, et l'acheteur déclare, dans le cadre de toutes les lois en vigueur, que les produits vendus ne seront pas utilisés dans les domaines du nucléaire, systèmes de roquettes, véhicules aériens sans pilote ou armes chimiques ou biologiques. L'acheteur s'engage à prévenir immédiatement PPG si l'acheteur apprend que les produits sont destinés à l'une de ces utilisations finales.

FORCE MAJEURE : Sont assimilés à des cas de force majeure, et constituant ainsi des causes de suspension ou d'extinction de nos obligations vis à vis de l'acheteur, les accidents affectant la production et/ou le stockage de nos produits, la défaillance du transporteur ou d'un fournisseur de matières premières, les phénomènes météorologiques (neige, inondations,...), le fait de l'administration, la grève totale ou partielle, la guerre étrangère, la guerre civile, les actes de terrorisme et d'une manière générale tout événement qui serait de nature à retarder ou à empêcher de manière définitive ou temporaire l'exécution de nos engagements.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : Tous les litiges issus de l'exécution et de l'interprétation des présentes seront soumis à l'appréciation des tribunaux de NANTERRE, même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie, ou de pluralités de défendeurs.